



Le Président

Christian THIÉBAULT

06 17 57 39 12

christian.thiebault@m-c-familles.fr

Paris, le 23 février 2023

Chers amis et bienfaiteurs,

Pour le Carême 2023, le Mouvement Catholique des Familles vous propose une œuvre de miséricorde enthousiasmante au profit de nos jeunes enfants atteints de déficiences intellectuelles ou de troubles divers.

« Apporter aux enfants la miséricorde de la vérité », par l'enseignement et l'éducation, telle est la mission des écoles catholiques. **Mais que faire lorsque des enfants ont des déficiences importantes ? Faut-il délaissier ceux qui justement ont davantage besoin de notre aide ? Bien sûr que non !**

Il faut à ces enfants une présence continue pour les stimuler et les faire avancer. C'est pourquoi, **la présence d'un accompagnant d'enfant en situation de handicap (AESH) est absolument essentielle.** Par sa présence et son attention, l'accompagnant poursuit le travail de l'enseignant, adapte les apprentissages, reprend les bases et accompagne l'élève à son rythme en veillant à ne pas perturber le bon déroulement des cours. Auxiliaire précieux du corps enseignant, l'accompagnant représente cependant **une charge financière** supplémentaire pour un établissement catholique hors contrat ne bénéficiant d'**aucune subvention de l'État y compris dans le domaine du handicap.**

Pour les encourager à franchir le pas, **le MCF a fait le choix d'aider ces écoles à financer la prise en charge d'un accompagnant d'enfant en situation de handicap.** En 2022, le MCF a financé cinq accompagnants avec des résultats remarquables soulignés par les parents et le corps professoral. L'objectif pour 2023 est de doubler ce chiffre. Le financement d'un AESH s'élève à environ 6 000 € par an pour un emploi à mi-temps. **C'est donc 60 000 euros qu'il nous faut trouver.**

Je vous remercie pour votre générosité !



Entraide & Handicap

"Ce que vous faites aux plus petits, c'est à moi que vous le faites"

(Mt 25, 40)



*Je veux aider Entraide-Handicap et je fais un don**

30 € 60 € 100 € 150 € Autre montant :

Je préfère donner en ligne :

www.entraide-handicap.m-c-familles.fr/faire-un-don

Je désire recevoir un reçu fiscal

Le MCF est une association d'intérêt général sans but lucratif. Vos dons bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu (art.200 du CGI), ou de 60% de l'IS dans la limite de 20.000 Euros ou de 5‰ du chiffre d'affaire s'agissant des entreprises.

* Chèque à l'ordre du MCF à envoyer à : [MCF Entraide-Handicap](mailto:MCF-Entraide-Handicap) - BP 50304 - 75823 - Paris Cedex 17